

### La Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay



#### Qu'est-ce qu'une Commission Locale d'Information (CLI) ?



Une Commission Locale d'Information est un lieu de suivi, d'information et de concertation reconnu en matière de sécurité nucléaire. En s'intéressant aux impacts des installations sur les personnes et sur l'environnement de façon transparente et indépendante, les CLI assurent ensuite la diffusion de l'information à la population (lettre d'information, expertise, rapport Transparence et Sécurité Nucléaire...). Créées en 1981

par **la circulaire Mauroy**, leurs statuts ont évolué en 2006 par **la loi relative à la Transparence et à la Sécurité**

**en matière Nucléaire (loi TSN).**

D'une démarche volontaire à l'initiative du Président de Conseil général, la CLI est devenue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009 autour de chaque site nucléaire avec des responsabilités importantes dans la transmission de l'information à la population. Il revient au Président du Conseil général de définir la composition de la CLI, les modalités de financement, de fonctionnement et sa forme administrative.

Le périmètre de compétence de la CLI de Saclay, créée le 19 décembre 1998, s'est élargi le 24 février 2009 à l'installation de l'Unité de Démantèlement de l'Installation du LURE (UDIL), ancien accélérateur de particules en démantèlement, implantée sur la faculté des sciences d'Orsay et à Cis Bio International, entreprise située en périphérie du site du CEA de Saclay qui produit et commercialise des radioéléments artificiels à usage médical.

La CLI s'étend désormais sur 26 communes (200 000 habitants) et compte 100 membres d'horizons divers.

